



Le Président,

Paron le 20 septembre 2026,

Objet : **Appel à Cotisation Fédérale,**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de solliciter de votre club le versement de la Cotisation Fédérale pour la saison 2026-2027 d'un montant de **250,00 €**.

Pour information, 50 % du montant de cette cotisation Fédérale est destinée au Comité Départemental et 50 % sera reversé à la Ligue Régionale Bourgogne / Franche-Comté.

Vous pouvez régler cette cotisation par chèque libellé à « Comité Yonne Karate » ou par virement bancaire.

En vous remerciant par avance, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments sportifs les meilleurs.

Gilles VENET, président



Relevé d'Identité Caisse d'Epargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

12135	00300	08801342789	41	CE BOURGOGNE FRANCHE COMTE
c/étab	c/guichet	n/compte	c/rice	domiciliation

IBAN

FR76	1213	5003	0008	8013	4278	941
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	2	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

PARON
25 AVENUE DE LA PAIX
89100 PARON
TEL : 08.20.33.22.11

Intitulé du compte COMITE YONNE KARATE
CHEZ M GILLES VENET
36 RUE PAUL LANGEVIN
89100 PARON

Comité Départemental de l'Yonne de Karaté et Disciplines Associées

36, rue Paul Langevin 89100 PARON - Tél : 06 08 30 39 95 - e-mail : venetgilles@orange.fr

Sites.ffkarate.fr/yonne